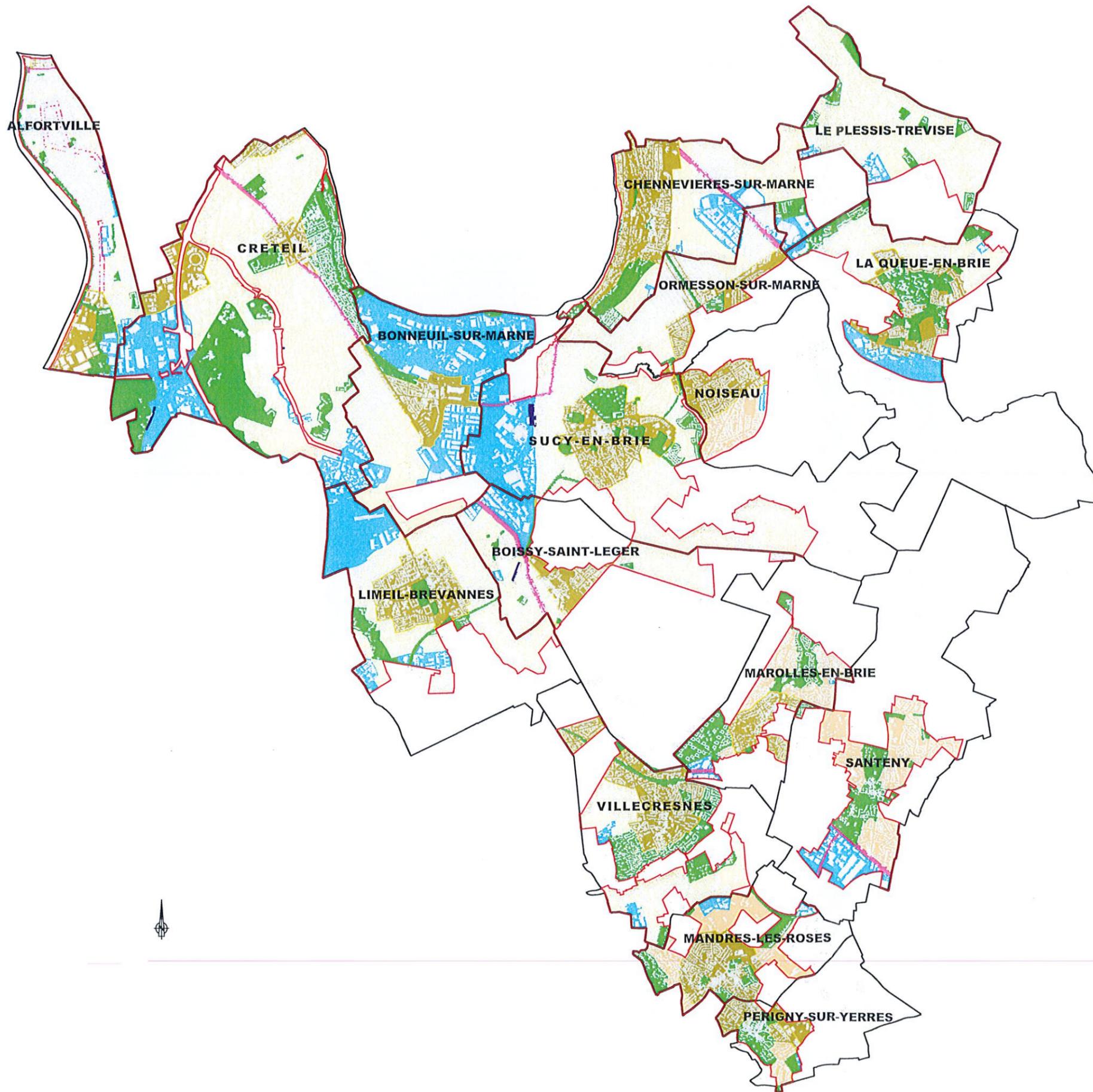


# LE ZONAGE PUBLICITE



Zonage PUBLICITE du RLPi :

-  Limite de commune
-  Limite d'agglomération
-  ZONE PUBLICITE 1 : Espaces naturels et remarquables
-  ZONE PUBLICITE 2 : Secteurs d'intérêt patrimonial et remarquable
-  ZONE PUBLICITE 3 : Axes routiers
-  ZONE PUBLICITE 4 : Zones d'activités économiques
-  ZONE PUBLICITE 5a : Zones résidentielles (communes de moins 10 000 hab.)
-  ZONE PUBLICITE 5b : Zones résidentielles (communes de plus 10 000 hab.)
-  ZONE PUBLICITE 6 : Secteurs hors agglomération
-  ZONE PUBLICITE 7 : Domaine ferroviaire